

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

BIOCALCO M20

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation: BE2024-0001-00-00 1-3

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0031595-0004

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | BIOCALCO M20 |
|---------------------------------|--------------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | CARMEUSE EUROPE S.A. |
| | Adresse | Boulevard de Lauzelle , 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique |
| Numéro de l'autorisation | | BE2024-0001-00-00 1-3 |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | | BE-0031595-0004 |
| Date de l'autorisation | | 04/06/2024 |
| Date d'expiration de l'autorisation | | 25/12/2033 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | Carmeuse Europe S.A. |
| Adresse du fabricant | Boulevard de Lauzell 651348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý,Mokrý 359,664 04 Mokrý Tchéquie Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus Roumanie Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Privat 117805 Campulung Roumanie Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie Carmeuse Europe S.A. site 6: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha,Belgium Moha Belgique Carmeuse Europe S.A. site 7: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique Carmeuse Europe S.A. site 8: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie Carmeuse Europe S.A. site 9: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|------------------|---|
| Substance active | Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte |
| Nom du fabricant | Carmeuse Europe S.A |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Adresse du fabricant | Boulevard de Lauzell, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | <p>Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04 Mokrý Tchéquie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus, Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Pravat 117805 Campulung Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 6: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 7: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 8: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 9: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie</p> |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte | | substance active | 1305-62-0 | 215-137-3 | 20 |

2.2. Type(s) de formulation

AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P261: Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale et régionale.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P312: Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation n° 3.5 – Désinfection des boues d'épuration – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur- Professionnel

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: tous les stades Nom scientifique: autre: Endoparasites Nom commun: autre: œufs d'helminthes Stade de développement: œufs |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur Le produit est ajouté dans les boues d'épuration et mélangé à l'aide d'un mélangeur. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Application automatique directe Description détaillée: Produit prêt à l'emploi Le produit sec est mélangé aux boues d'épuration dans un mélangeur ouvert. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 24 h à plusieurs semaines pour les endoparasites : œufs d'helminthes |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Dose d'application : 1 à 10 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 24 h à plusieurs semaines pour les endoparasites. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | GRV de 1000 kg en PEHD. |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-
- La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire.
 - Dose d'application : 1 à 10 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration.
 - Les ratios peuvent varier en fonction des applications et des conceptions des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement à l'aide de tests préliminaires en laboratoire afin de s'assurer que cette efficacité est conforme à la législation en vigueur pour chaque cas.
 - Pour les utilisations extérieures du produit, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant le chargement du produit, porter :
 - o un masque de protection
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
 - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le traitement des boues d'épuration et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de 14 mg/m³ pour ce gaz et définie par l'UE.
- Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des boues d'épuration traitées.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation n° 3.6 – Désinfection de fumier – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur - Professionnel

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP03: Hygiène vétérinaire |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Endoparasites Nom commun: autre: œufs d'helminthes Stade de développement: œufs |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur Le produit est ajouté dans le fumier et mélangé à l'aide d'un mélangeur. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Application automatique directe Description détaillée: Prêt à l'emploi Le produit est mélangé au fumier. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 72 h (pour les bactéries et les virus) à 90 jours (œufs d'helminthes) |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Ne pas ajouter plus de 500 kg de produit/m ³ de fumier. Après le temps de contact requis, éliminer le fumier traité à la chaux selon la législation nationale et régionale en vigueur. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 72 h (pour les bactéries et les virus) à 90 jours (œufs d'helminthes) |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | GRV de 1000 kg en PEHD. |

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire.
- Retirer le fumier du bâtiment d'élevage.

Dose d'application :

- # 1. Ne pas ajouter plus de 500 kg de produit/m³ de fumier,
 - # 2. Après le temps de contact requis, éliminer le fumier traité à la chaux selon la législation nationale et régionale en vigueur.
- Pour les utilisations extérieures du produit, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant le chargement du produit, porter :
 - o un masque de protection
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
 - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le traitement du fumier et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de 14 mg/m³ pour ce gaz et définie par l'UE.
- Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des fumiers traités.

Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage du fumier/du lisier peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou tout autre environnement aquatique.

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Utilisation n° 3.7 – Désinfection des lieux hébergeant des animaux ; chaulage des murs – Intérieur – Professionnel

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP03: Hygiène vétérinaire |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Application directe à la brosse. Le produit est directement appliqué à la brosse sur les murs des lieux hébergeant des animaux Description détaillée: Produits prêts à l'emploi appliqués directement au pinceau sur les murs 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: - |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | GRV de 1000 kg en PEHD. |

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Nettoyer la surface à l'eau courante avant d'appliquer le produit.

Le volume de produit nécessaire dépend de sa concentration et de la porosité des murs :

1. Agiter avant utilisation pour homogénéiser la suspension
2. Appliquer uniformément sur le mur à la brosse
3. Laisser sécher avant le retour du bétail

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant le chargement du produit, porter :
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
 - o un masque de protection.
 - Pendant l'application du produit sur les murs, porter :
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
 - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 4 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P1).
 - Minimisation des éclaboussures et des déversements lors de l'application de la chaux en suspension dans l'eau.
 - Ne pas toucher les surfaces traitées avant séchage complet ;
 - Les animaux ne doivent pas être présents pendant toute la durée du traitement ;
- Ne pas faire rentrer les animaux dans leurs lieux d'hébergement avant séchage complet des surfaces.

- Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage du fumier/du lisier peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou tout autre environnement aquatique.

4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour garantir l'efficacité requise.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas laisser les personnes à proximité (notamment les collègues ou les enfants) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone de traitement pendant toute la durée du traitement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage (...) et tous les autres déchets, conformément à la réglementation nationale et régionale.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Tenir à l'écart des acides
- Éliminer les emballages et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Le demandeur doit fournir des indications d'application du produit (dilution, quantité appliquée sur les surfaces, etc.) sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.